

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: 5517 700 Fax: 5517844

Website: www.africa-union.org

AD9980

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-troisième session ordinaire

19 – 23 mai 2013

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/785 (XXIII) iii

Original : anglais

RAPPORT DU SOUS-COMITE SUR LES STRUCTURES

Introduction

1. Il convient de rappeler qu'en juin 2012, le COREP a décidé que son Sous-comité sur la réforme des structures devienne un comité plénier. Le Sous-comité plénier sur la réforme des structures a tenu sa première réunion le 16 avril 2013, au Nouveau Centre de conférences de la Commission de l'UA, après avoir annulé la tenue de la réunion deux fois de suite, faute de quorum. La réunion du Sous-comité plénier a été présidée par S.E. Mme Minata SANATE, Ambassadeur du Burkina Faso en Éthiopie et Représentante permanente auprès de l'UA et de la CEA.

2. Participation

Membres du Bureau

1.	Burkina Faso	Président
2.	Tanzanie	Premier Vice-président
3.	Angola	Deuxième Vice-président
4.	Libye	Troisième Vice-président
5.	Guinée	Rapporteur

3. Les États membres suivants ont participé à la réunion :

Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Libye, Lesotho, Malawi, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Nigeria, Ouganda, République démocratique du Congo (RDC), Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

Ouverture de la réunion

4. Dans son allocution d'ouverture, la Présidente a souhaité la bienvenue à tous les membres du Sous-comité et a rappelé que des tentatives antérieures de tenir la réunion n'avaient pas abouti, faute de quorum. Elle s'est ensuite félicitée de la présence à la réunion de M. Ezin, Commissaire en charge des ressources humaines, de la science et de la technologie, du personnel de la Commission et des représentants de l'Université panafricaine. La Présidente a en outre exprimé ses remerciements à l'Ambassadeur du Congo, Président sortant, pour avoir dirigé de main de maître le Sous-comité durant sa présidence. Elle a rappelé les principes généraux qui sous-tendent le travail du Sous-comité, à savoir, la cohérence avec les pratiques et la nomenclature établies de la Commission de l'UA, l'efficacité, l'efficience et l'économie. Elle a indiqué que l'ordre du jour de la réunion ne comportant que deux points et compte tenu du calendrier chargé des réunions, le Sous-comité devait s'efforcer d'achever ses travaux en un seul jour.

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. Après un bref débat, le Sous-comité a adopté l'ordre du jour et le programme de travail comme suit :

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Organisation des travaux
3. Examen des propositions de structures présentées par la Commission et les institutions et Bureaux spécialisés de l'Union africaine
 - A. Structure proposée pour l'Université panafricaine
 - B. Structure proposée pour la Division des services de sûreté et de sécurité
4. Questions diverses
5. Adoption du rapport et clôture de la réunion

Organisation des travaux

6. Le Sous-comité a adopté les horaires de travail suivants :

- Matinée : 10 heures – 13 heures
- Après-midi : 15 heures – 18 heures

Point 3 de l'ordre du jour : Examen de la structure proposée pour l'Université panafricaine (UPA)

7. Le point a été présenté par la Directrice par intérim de l'administration et de la gestion des ressources humaines. Celle-ci a informé le Sous-comité que la Commission a décidé, compte tenu des nombreuses et fréquentes requêtes des départements de la Commission et des bureaux et institutions de l'Union, de recourir aux services d'un cabinet-conseil ou d'une agence compétente pour effectuer l'évaluation globale et faire des propositions sur la révision des structures de la Commission de l'UA. Le rapport des consultants sera soumis à la Commission en septembre 2013, au plus tard. Toutefois, compte tenu de la nécessité de doter d'urgence l'UPA d'une structure appropriée et compte tenu également du rôle élargi des services de sécurité de la Commission et partant, de la nécessité de renforcer d'urgence ces services, la Commission a décidé de présenter à l'examen du Sous-comité des propositions sur ces deux questions, en attendant l'évaluation globale dont les résultats seront soumis à l'examen du Sous-comité en temps opportun.

8. Après cet exposé, le Commissaire en charge des ressources humaines, de la science et de la technologie (RHST), a présenté le point sur l'UPA. Il a rappelé la Décision Assembly/AU/290 (XV) de la Conférence de juillet 2010 tenue à Kampala (Ouganda) créant l'UPA en tant qu'institution autonome de l'Union africaine. Il a informé le Sous-comité que trois instituts de l'UPA étaient déjà fonctionnels. Le Commissaire a demandé au Sous-comité de doter l'UPA du personnel nécessaire pour lui permettre

d'exécuter ses activités et a invité le représentant de l'UPA à présenter la structure de l'UPA à la réunion.

9. Le représentant de l'UPA a pris la parole pour présenter la structure proposée de l'UPA. Il s'est référé à l'organigramme contenu dans le document soumis au Sous-comité et a donné les explications et éclaircissements nécessaires. Il a indiqué que la structure de l'UPA s'inspire des structures classiques des institutions universitaires, aussi bien en Afrique que dans le reste du monde. Il a rappelé les Statuts de l'UPA adoptés par la Conférence de l'UA en janvier 2013, qui prévoient une structure de gestion de l'UPA composée du Conseil, du Rectorat, du Sénat de l'UPA ainsi que des Conseils d'administration des Institutions de l'UPA.

Discussions :

10. Au cours des discussions, les membres du Sous-comité ont fait les observations suivantes :

- a) la structure proposée est trop lourde et coûteuse. Elle ne tient pas compte de la capacité de paiement des États membres ;
- b) la proposition ne respecte pas la nomenclature des structures de l'UA en ce qui concerne les grades et les titres des postes ;
- c) le Sous-comité estime que le principal rôle du rectorat est d'assurer la coordination, étant donné que la responsabilité essentielle doit être assumée par les universités régionales qui abritent les cinq instituts de l'UPA ;
- d) la proposition ne tient pas compte de tous les coûts afférents et certains coûts cachés pourraient gonfler considérablement les coûts pour l'Union africaine. Le Sous-comité a donc demandé que tous les coûts, y compris les coûts de fonctionnement, soient indiqués ;
- e) l'UPA doit fournir au Sous-comité les informations concernant le nombre d'étudiants actuellement inscrits et ses plans pour l'avenir ;
- f) la proposition ne comporte pas de calendrier de mise en œuvre de la structure de l'UPA. Les structures de l'UPA doivent être établies progressivement et suivant son développement ;
- g) le Sous-comité a fait des propositions de réduction de certains postes et grades proposés ;
- h) le Sous-comité a souligné la nécessité de déterminer le pays hôte du rectorat et ses responsabilités étant donné que ces deux éléments auront une incidence sur la responsabilité financière pour le budget ordinaire de l'Union ;

- i) le Sous-comité a recommandé que la Commission et l'UPA revoient la structure proposée en vue de réduire sa taille et de la rendre conforme aux normes de l'UA et fournissent les détails de tous les coûts cachés.

Recommandations

11. À la fin du débat, le Sous-comité a formulé les conclusions ci-après :

- i) la structure proposée est trop lourde et doit être revue. La Commission doivent revoir la structure proposée en vue de la rendre conforme aux normes et pratiques de l'Union africaine, ramener le coût à un niveau raisonnable en tenant compte de la capacité de paiement des États membres et inclure tous les coûts cachés induits ;
- ii) la Commission doit fournir des propositions détaillées de structure assorties d'un plan de mise en œuvre détaillé et d'un calendrier pour la mise en place de la structure sur une période de cinq ans suivant l'évolution de l'UPA ;
- iii) les propositions récentes doivent inclure une structure de démarrage de l'UPA qui sera fonctionnelle en 2014 ;
- iv) le recrutement du personnel de l'UPA devrait être régi par les principes de l'UA en matière de recrutement, conformément aux termes des Statuts et Règlement du personnel de l'Union, à savoir la transparence, la compétitivité, la représentation régionale, l'égalité entre les hommes et les femmes, les quotas, l'efficacité et l'efficience ;
- v) la Commission et l'UPA doivent soumettre au Sous-comité, à sa prochaine réunion qui se tiendra pour adopter son rapport, de nouvelles propositions, pour examen et adoption.

12. Le Sous-comité a approuvé les recommandations susmentionnées.

STRUCTURE DE LANCEMENT RÉVISÉE DE L'UPA				
Titre du poste	Grade professionnel	Services généraux	Nombre de postes	
CABINET DU RECTEUR DE L'UPA				
Recteur	D1		1	Nomination politique
Assistant administratif		GSA5	1	
Fonctionnaire principal chargé des finances et de l'administration	P3		1	
Juriste principal	P3		1	
Secrétaire		GSA4	1	
Chauffeur		GSB7	1	
Total partiel	3	3	6	

I. BUREAU DU VICE-RECTEUR				
Vice-recteur	P6		1	Nomination politique
Assistant administratif		GSA5	1	
Responsable des affaires académiques et estudiantines	P3		1	
Total partiel	2	1	3	
II. BUREAU DES INSTITUTS DE L'UPA				
Directeur d'institut	P5		5	
Fonctionnaire chargé des finances et de l'administration	P2	0	5	
Total partiel	10	0	10	
TOTAL GÉNÉRAL	15	4	19	

Nombre de nominations politiques : deux (un recteur et un vice-recteur)

Nombre de postes professionnels tributaires des quotas des États membres de l'UA : 13

13. MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RECRUTEMENT

Le processus de recrutement sera échelonné sur une période de cinq (5) ans.

Année	2014	2016	2018	2020
% du budget	40%	20%	20%	20%

14. EXIGENCES DU RECRUTEMENT :

- A. Conformément au règlement 6.4 des Statut et Règlement du personnel de l'Union africaine, le processus de recrutement doit être compétitif et mené de manière transparente et sans aucune forme de discrimination. Tous les postes professionnels (de D1 à P1) et les postes de catégorie A des services généraux (GSA6, GSA5 et GSA4) seront ouverts à la compétition internationale pour tous les citoyens des États membres de l'Union africaine
- B. Tout le personnel actuel de l'UPA sera en compétition avec les candidats internes et externes pour les postes structurés et budgétisés pour les États membres en toute transparence, dans l'équité et la justice ; et le processus de recrutement à l'UPA sera entièrement contrôlé et supervisé par la Commission de l'Union africaine, conformément aux dispositions pertinentes des Statut et Règlement du personnel de l'Union.
- C. Les recrutements aux postes professionnels doivent obéir au principe global des quotas en vigueur à l'Union africaine, en prenant compte de la répartition géographique et de l'équilibre entre les hommes et les femmes.

- D.** Conformément à la structure de lancement de l'Université panafricaine, le COREP doit envisager de revoir les Statuts de l'Université panafricaine en vue de fournir des informations sur la nomination du recteur et du vice-recteur, le fonctionnement du Conseil de l'Université panafricaine, du Sénat et des conseils des institutions et soumettre à la Conférence par le biais du Conseil exécutif des propositions d'amendement desdits Statuts.
- E.** Cependant, en vue de la mise en œuvre du lancement de la structure de l'UPA, le COREP est prié de soumettre à la Conférence par le biais du Conseil exécutif la demande d'amendement de l'article des statuts de l'UPA qui déclare que les droits et privilèges du rectorat de l'UPA ainsi que ceux des autres organes de gestion de l'UPA sont définis par le Conseil exécutif et les Sous-comités consultatifs du COREP.

1. COÛT ESTIMATIF DU PERSONNEL RÉGULIER

RÉSUMÉ DES INCIDENCES FINANCIÈRES DE LA STRUCTURE DE LANCEMENT DE L'UNIVERSITÉ PANAFRICAINNE
SUR LA NOUVELLE GRILLE SALARIALE

N°	Grade	Nbr. de Pos tes	Salaire de base – échelon 1	Total Salaire de base annuel	Ajustement de poste 46 %	Indemnité pour conjoint à charge 5 %	Prise en charge pour deux enfants par employé	Indemnité pour frais d'études pour deux enfants par employé	Indemnité de logement	Retenu pour pension retraite 19% du salaire de base	Hypothèse d'assurance 1200 dollars E.U. par employé par an	Total
1	D1	1	73.646,00	73.646,00	33.877,16	3.682,30	500,00	15.600,00	16.819,20	16.371,51	1.200,00	161.696,17
2	P6	1	57.515,00	57.515,00	26.456,90	2.875,75	500,00	15.600,00	16.819,20	12.785,58	1.200,00	133.752,43
3	P5	5	47.829,00	239.145,00	110.006,70	11.957,25	2.500,00	78.000,00	84.096,00	53.161,93	6.000,00	584.866,88
4	P3	3	35.300,00	105.900,00	48.714,00	5.295,00	1.500,00	46.800,00	43.243,20	23.541,57	3.600,00	278.593,77
5	P2	5	29.287,00	146.435,00	67.360,10	7.321,75	2.500,00	78.000,00	72.072,00	32.552,50	6.000,00	412.241,35
6	GSA5	2	14.852,00	29.704,00	13.663,84	1.485,20	1.000,00	31.200,00	24.019,20	6.603,20	2.400,00	110.075,44
7	GSA4	1	12.096,00	12.096,00	5.564,16	604,80	500,00	15.600,00	12.009,60	2.688,94	1.200,00	50.263,50
8	GSB7	1	6.536,00	6.536,00	–	326,80	500,00	5.040,00	–	1.241,84	1.200,00	14.844,64
		19		670.977,00	305.642,86	33.548,85	9.500,00	285.840,00	269.078,40	148.947,07	22.800,00	1.746.334,18
	Imprévus 3 %		.		9.169,29	1.006,47	285,00	8.575,20	8.072,35	4.468,41	684,00	32.260,72
												1,778,594.90

Point 3 B de l'ordre du jour : Examen de la structure de la Division de la sûreté et de la sécurité de la Commission de l'UA

15. Le point a été présenté par la Directrice par intérim de l'administration et de la gestion des ressources humaines. Celle-ci a rappelé la Décision EX.CL/DEC696 (XXI) du Conseil exécutif qui, entre autres, « DEMANDE à la Commission de proposer au Sous-comité du COREP sur les quatre structures, des structures appropriées permettant de renforcer et de moderniser son système de sécurité ». Elle a informé le Sous-comité que la phase I de la modernisation du système de sécurité est en cours et couvre, entre autres, l'installation du système de vidéosurveillance, les principales portes d'accès, les équipements de contrôle et détection, les contrôles à l'entrée, etc. ... La Directrice a en outre indiqué que les responsabilités de la Division de sécurité et de sûreté ont beaucoup augmenté et que la division n'a subi aucune restructuration profonde depuis sa création au sein de l'OUA. Elle a rappelé que le COREP a autorisé le recrutement de 49 agents de sécurité temporaires supplémentaires pour remédier à l'insuffisance évidente des effectifs de la division. Néanmoins, le service fonctionne avec un nombre inacceptable d'heures supplémentaires, ce qui pourrait compromettre sérieusement la sécurité de la Commission de l'UA. Elle a présenté les services que fournit la division, y compris la surveillance par rotation des locaux 24heures/24 et 7jours/7. Après cela, le Chef de la Division de sécurité et de sûreté a fourni certaines précisions sur la structure proposée.

16. Après cet exposé, le Sous-comité a fait les observations suivantes :

- i) Compte tenu de la modernisation en cours des services de sécurité, il est proposé de reporter la restructuration de la Division de sécurité et de sûreté jusqu'à l'achèvement de la modernisation des installations, pour tenir compte de l'efficacité qui aura été induite par le projet de modernisation.
- ii) La modernisation et l'introduction de nouvelles technologies et équipement devraient résulter en une réduction des effectifs demandés par la Division de sécurité et de sûreté.
- iii) La Division de sécurité et de sûreté doit être responsable de la sécurité à l'intérieur et autour des locaux de la Commission de l'UA.
- iv) En attendant l'achèvement du projet de modernisation des services de sécurité, la Commission devrait recruter des agents contractuels supplémentaires pour remédier à l'insuffisance de ressources humaines de la division jusqu'en mi-2014, lorsque la Phase II de la modernisation sera achevée. L'examen détaillé des besoins de la Division de sécurité et sûreté en ressources humaines devrait donc être différé jusqu'à l'achèvement de la Phase II du projet de modernisation des services de sécurité, et devrait se faire sur la base d'une étude menée par des consultants experts internationaux indépendants en matière de sécurité.

- v) Le placement des services de sécurité sous la haute autorité de la Commission de l'UA devrait être envisagé dans le cadre de la restructuration globale de la Commission de l'UA sur la base d'une étude par des consultants.
- vi) La Commission de l'UA devrait réduire le nombre des portes d'accès à ses locaux et rationaliser leur utilisation.
- vii) Le personnel de sécurité devrait avoir une bonne connaissance de l'anglais ou du français.
- viii) Le recrutement à tous les postes ou grades des services de sécurité devrait être ouvert aux ressortissants de tous les États membres.
- ix) La Commission a expliqué qu'il faudrait recruter davantage de personnel de sécurité parce que la modernisation ne sera qu'un appoint et ne peut remplacer les ressources humaines dont l'insuffisance évidente reconnue compromet la sécurité de la Commission de l'UA. Elle a fourni des éclaircissements sur le recrutement à tous les postes de la structure de la Commission de l'UA. Elle a indiqué que la gestion des risques d'incendie et des risques liés aux installations à l'intérieur de la Commission relève de la responsabilité de la Commission.
- x) Les tâches spécialisées telles que la lutte contre les incendies et autres services de neutralisation devraient être assumées par le pays hôte.
- xi) Le Sous-comité a remercié le pays hôte pour le soutien qu'il fournit à la Commission dans le domaine de la sécurité et a demandé à la Commission de renforcer sa coopération et sa coordination avec le pays hôte.
- xii) Il a été fait mention des nouvelles menaces qui pèsent sur la Commission de l'UA qui est maintenant devenue une cible des groupes terroristes.
- xiii) La sécurité dans les bureaux extérieurs de l'UA devrait également être renforcée, avec la collaboration des pays hôtes et du Département de paix et de sécurité de la Commission.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE DE LA DIVISION DE SÉCURITÉ ET DE SÛRETÉ

A. DOTATION ACTUELLE EN PERSONNEL

* Certains des postes approuvés dans la structure ne sont pas pourvus (deux contrôleurs de sécurité de grade GSA5, et trois gardes de sécurité de grade GSB8).

** Les effectifs permanents disponibles pour servir dans les services de sécurité et de sûreté sont seulement au nombre de 29, ce qui porte le total des effectifs disponibles à 78 (29 permanents + 49 à court terme = 78).

B. Déploiement détaillé du personnel existant et proposé

Périmètre de sécurité

Nbre	Postes	Déploiement actuel	Heures supplémentaires de travail	Déploiement proposé	Heures supplémentaires de travail
1	Ancien portail principal (véhicules, piétons, entrée et sortie)	6	16	5	2
2	Portail ouest de l'ancien bâtiment	2	16	3	2
3	Portail 1 du Nouveau complexe (Véhicules, piétons, entrée et sortie)	4	16	4	2
4	Portail 2 du Nouveau complexe (sortie)	1	16	2	2
5	Portail 3 du Nouveau complexe	0	16	0	
6	Chef d'équipe	1	16	1	2
	Total partiel par quart	14		15	
	Nombre de quarts	3		4	
	Nombre total de gardes	42		60	

Sécurité lors des Conférences

Structure approuvée	Grade	Nombre
Personnel de gestion et de supervision	1 P5, 1 P4, 2 P2, 3 GSA5	7 *
Secrétaire-réceptionniste	GSA4	1
Opérateur du système d'identification (transféré à l'Unité des passeports et des cartes d'identité)	GSA4	1*
Gardes de sécurité	GSB8	26
Total partiel		35**
Personnel à court terme existant	GSB 8	49
Total partiel		85
Effectifs supplémentaires proposés en gardes de sécurité		24

N°	Postes	Déploiement actuel	Heures supplém entaires/ Semaine	Déploiement proposé	Heures supplémentaires/ semaine
1	Ancien centre de conférences	2	20	2	20
2	Entrée principale du Nouveau Centre de conférences	3	20	4	20
3	Accès à la tour du Nouveau Centre de conférences	2	20	3	20
4	Salle de conférence	0		2	20
5	Chef d'équipe	1	20	1	20
	Total partiel par équipe de travail	8		12	
	Les activités se déroulent quotidiennement, y compris les week-ends et au-delà des heures normales de travail, et une seule équipe de travail est proposée				
	Réception	0		2	
	Gardien	0		2	20
	Circuit fermé de télévision (CFTV) de la salle de contrôle	1 x 4 roulements = 4	44	2 x 4 roulements = 8	2
	Gestion et surveillance du trafic	5	20	5 x 1 roulements	20
	Les activités se déroulent quotidiennement, y compris les week-ends et au-delà des heures normales de travail, et une seule équipe de travail est proposée				
	Entrepôt de la Commission de l'UA, près de l'Ambassade du Vatican	0		1	
	Secrétaire et messenger (Courrier)	2		2	-
	Garde rapprochée des VIP (président et vice-président)	6		6	-
	Équipe de gestion	4		4	-
	Total partiel	21		30	
	Total général	78		102	

- Compte tenu de la nature du travail (**24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**) des effectifs des services de sécurité et de sûreté, les heures de travail supplémentaires ci-dessus ne comprennent pas les jours fériés et les événements majeurs tels que le Sommet et les réunions de haut niveau qui nécessitent le relèvement du déploiement de la sécurité
- Il est à noter que ce crédit d'un montant de **570.240 dollars EU** prévu pour **quarante-neuf (49)** agents de sécurité au titre du budget 2013 n'est pas destiné à un personnel auxiliaire supplémentaire, mais au personnel de sécurité à court terme actuellement en poste et qui travaille au service de la Commission depuis deux (2) à huit (8) ans. Ce crédit a simplement fait l'objet d'un transfert de la contribution des partenaires à celle des États membres.

- **Au moins 24** agents de sécurité supplémentaires sont requis d'urgence pour éviter les heures supplémentaires anormales et les problèmes de fatigue physique. **Il faudrait un budget annuel de 266.037,12 dollars E.U. (24 agents x 923,74 dollars E.U. par mois).**

Recommandations :

17. À l'issue des débats, le Sous-comité a fait les recommandations suivantes :

- a) l'examen de la structure de la Division de sécurité et de sûreté devrait être différé jusqu'à l'achèvement de la phase II du projet de modernisation des services de sécurité et devrait être basé sur une évaluation des ressources humaines et une étude des besoins par un cabinet international indépendant spécialisé dans le domaine de la sécurité ;
- b) en attendant l'adoption de la structure révisée, la division SSD devrait être dotée de personnel temporaire supplémentaire jusqu'en 2014 et à la date de mise en place de la nouvelle structure ;
- c) tous les postes à pourvoir dans les services de sécurité doivent être ouverts aux ressortissants de tous les États membres, conformément aux règles pertinentes de l'Union africaine ;
- d) le personnel de sécurité doit avoir une bonne connaissance de l'anglais ou du français ;
- e) la Commission devrait rationaliser l'utilisation des portes d'accès et s'efforcer d'en réduire le nombre ;
- f) le Sous-comité a approuvé la proposition d'augmenter le nombre d'agents temporaires de la sécurité et a demandé à la Commission de lui faire des propositions, pour soumission, au Sous-comité du COREP sur les questions financières et administratives.

Point 4 à l'ordre du jour : Questions diverses

18. Le Sous-comité a demandé que la tenue d'une réunion du Sous-comité après la prochaine session de la Conférence de l'Union pour examiner les termes de référence pour l'examen global de la structure de la Commission de l'UA ainsi que les rapports sur les recrutements, les quotas, la liste des personnels temporaires au Siège et dans les bureaux de la Commission de l'UA et les autres questions de ressources humaines soulevées à la réunion du COREP à Zanzibar. La proposition a été adoptée par le Sous-comité.

19. L'ordre du jour épuisé, la session a été déclarée close.

Point 5 de l'Ordre du jour : Adoption du Rapport et clôture de la Réunion

20. Le Rapport du Sous-comité a été adopté le 19 mai 2013.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2013

Report of the sub-committee of the whole on structural reform

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4339>

Downloaded from African Union Common Repository